



Octobre 2015

# Bulletin d'Informations Municipales

N° 115

## Mairie : 17, Grand Rue

13122 Ventabren

Tél. : 04 42 28 80 14

Fax : 04 42 28 79 78

Courriel : [accueil@mairie-ventabren.fr](mailto:accueil@mairie-ventabren.fr)

Site : [www.ventabren.fr](http://www.ventabren.fr)

L'accueil de la mairie assure des permanences

les 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> samedis de chaque mois de 8h30 à 12h00.

## PERMANENCES

### M. Claude FILIPPI

Maire de Ventabren

Le Maire reçoit le 1<sup>er</sup> et le 3<sup>ème</sup> mardi de chaque mois de 9h à 11h sans rendez-vous.

### M. Jacques BRES

Conseiller Municipal délégué aux Affaires Sociales et à la Médiation reçoit les mardis de 09h à 12h et de 14h à 16h  
C.C.A.S. 04 42 28 88 86

### M. Jean-Bernard FRAGET

Conseiller Municipal délégué à la Police municipale  
Reçoit les vendredis de 10h à 12h  
au poste de Police Municipale 04 42 28 89 97

## MÉDECINS

Dr REBOUD : 04 42 28 70 90

Dr MARCHASSON : 04 42 28 81 19

Dr OPRE 04 42 57 05 10

SAMU : 15

## PHARMACIES DE GARDE

### Octobre

Dimanche 5 : Ventabren - Pharmacie du centre

Dimanche 11 : La Fare les Oliviers - Pharmacie des Oliviers

Dimanche 18 : Eguilles - Pharmacie de la Fontaine

Dimanche 25 : Ventabren - Pharmacie du centre

### Novembre

Dimanche 1<sup>er</sup> : Ventabren - Pharmacie de Mortain

Dimanche 08 : Velaux - Pharmacie de la Colline

Mercredi 11 : Velaux - Pharmacie de la Colline

Dimanche 15 : Velaux - Pharmacie Nicolas

Dimanche 22 : La Fare les Oliviers - Pharmacie des Oliviers

Dimanche 29 : Eguilles - Pharmacie du Moulin

## Urgences :

Tel au 3237 (34cts/min) ou Police (Aix) : 04 42 93 97 00

## INFIRMIÈRES

Mlle BALLAND : 04 42 28 74 45

Mme BALVERDE Vassila : 06 21 35 95 99

Mlle CHELLI Magali : 04 42 28 83 66 - 06 63 08 68 73

Mlle CHELLI Marianne : 04 42 28 79 57 - 06 60 38 83 66

Mme FARAUD Brigitte : 04 42 28 88 16 - 06 70 63 68 58

Mme LEGRAND Emilie : 06 18 74 37 05

Mme LLOSA-CESARINE Martine :

04 42 28 82 24 - 06 19 17 99 20

Mme WAUTERS Chantal : 04 42 28 96 59 - 06 86 57 88 93

## COMPTE-RENDU ABREGÉ

### SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU JEUDI 24 SEPTEMBRE 2015 A 19H00

**En présence de M. FILIPPI Claude - Maire - Mesdames et Messieurs les Adjointes : C.OSKANIAN - C.GASQUEZ - J.RICART - C.ESQUEMBRE - L.GILMAN - P.JURADO - S.JEANNOT Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux J.BRES - A.FINOTTO - J.GENOVESE - A.BOUBETRA - Y.VILLARET - I. DE MALEFETTE - C.ARMAND - K.ARNAUD NICOLAS - C.OLIVETTI - B.HERUBEL - B.BRIGNONE - D.PHILIPPE - F.NICOLAS - V.ESTERNI - G.ANTONI**

Monsieur BOUBETRA est élu secrétaire à l'unanimité

En préambule Monsieur le Maire informe l'assemblée des décisions du 8 juin au 13 août 2015 :

#### Liste des décisions :

N°17 du 08/06/2015 : décision d'ester en justice affaire VIAUD

N°18 du 19/06/2015 : contrat de maintenance des points d'eau incendie

N°19 du 30/06/2015 : renouvellement d'une ligne de trésorerie

N°20 du 27/07/2015 : étude de faisabilité pour la viabilisation des secteurs à enjeux urbanistique Méjeans Maralouine

N°21 du 29/07/2015 : étude de faisabilité pour la création d'un local technique pour le CCF

N°22 du 10/08/2015 : étude de faisabilité aménagement montée du village

N°23 du 13/08/2015 : étude de faisabilité pôle associatif au plateau

N°24 du 13/08/2015 : étude préliminaire plan 3 salle Reine Jeanne

N°25 du 13/08/2015 : diagnostic architectural ancienne gare de Roquefavour

N°26 du 13/08/2015 : prêt relais subvention

## **Délibération n°1 : ELECTION DE NOUVEAUX ADJOINTS AU MAIRE**

Suite au retrait de ses délégations accordées par le Maire, le Conseil Municipal décide au scrutin secret, de démettre de ses fonctions d'Adjoint Monsieur Paul JURADO.

Pour 20                      Contre 1                      Abst 6

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la démission de ses fonctions d'Adjoint, de **Monsieur Marc BAUTZMANN** pour raisons personnelles. **Il devient Conseiller Municipal** délégué.

Monsieur Yann VILLARET et Madame Véronique ESTERNI sont candidats.

Y.VILLARET :                      Pour 20                      Contre 6                      Blanc 1

Le Conseil Municipal élit à la majorité **Monsieur Yann VILLARET dans ses fonctions d'Adjoint.**

Le Conseil Municipal ayant décidé de ne pas maintenir Monsieur JURADO dans ses fonctions d'Adjoint, Monsieur Jacques BRES et Monsieur Franck NICOLAS sont candidats au poste.

J.BRES :                      Pour 20                      Contre 6                      Blanc 1

Le Conseil Municipal élit à la majorité **Monsieur Jacques BRES dans ses fonctions d'Adjoint.**

### Délibération n°2 :

#### RAPPORT ANNUEL 2014 EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT COLLECTIF

La commune a délégué sous forme d'affermage à la Société des Eaux de Marseille, son service d'eau potable. L'actuel contrat a été signé le 19/12/2012 pour une durée de 15 ans. Le service d'assainissement de la commune a également été délégué sous forme d'affermage à la Société des Eaux de Marseille pour une durée de 15 ans à compter du 28/02/2008. Voici quelques informations :

#### Eau Potable :

Nombre d'abonnés : 2006 (1954 en 2013)  
Volume d'eau distribué en 2014 : 505 854 m<sup>3</sup> (478 463 m<sup>3</sup> en 2013)  
Taux de rendement du réseau : 78.3%  
(74.5% en 2013, objectif 2014 de 78% et 80% à partir de 2015)

#### Assainissement :

Nombre d'abonnés : 1127 (1054 en 2013)

### Délibération n°5 : RAPPORT ANNUEL 2014 SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT

Le Syndicat Intercommunal d'Assainissement Coudoux-Ventabren a été créé par arrêté préfectoral en date du 8 décembre 1992 afin d'exploiter une station d'épuration mutualisée. Cette station dessert les communes de Ventabren, Coudoux et depuis 2005 une partie de la commune de Velaux.

Commune	Coudoux	Ventabren	Velaux	TOTAL
Population totale (INSEE)	3 524	4 823	8 839	17 186
Nombre d'abonnés assainissement collectif 2014	1 254	1 097	2 607	4 958
Nombre d'abonnés eau potable 2014	1 281	1 665	3 260	6 206
Taux de raccordement	97,9%	65,9%	80,0%	79,9%
Habitants desservis (indicateur D201.0)	3 450	3 178	7 068	13 730

	2012	2013	2014	évolution 2014/2013
Volumes traités à la station d'épuration	660 530	714 090	814 924	23,37%
<b>Total volumes traités à la station d'épuration</b>	<b>660 530</b>	<b>714 090</b>	<b>814 924</b>	<b>23,37%</b>
Volumes consommés par les abonnés municipaux et appareils publics	24 027	13 852	15 154	9,40%
Volumes consommés par les abonnés particuliers	736 501	706 871	362 128	-48,77%
Volumes consommés par d'autres abonnés	1 304	1 504	1 522	1,20%
Volumes assujettis de la commune de Velaux			450 004	
<b>Total volumes assujettis</b>	<b>761 832</b>	<b>722 227</b>	<b>828 808</b>	<b>14,76%</b>

### Délibération n°6 :

#### RAPPORT ANNUEL 2014 SERVICE ELIMINATION DES DECHETS

Au 1<sup>er</sup> janvier 2003, les communes ont transféré à la Communauté du Pays d'Aix le dernier volet de la compétence déchets qu'elles exerçaient encore : la collecte des déchets. Quelques chiffres illustrent cette activité sur Ventabren :

Collecte	Tonnage total sur CPA	Moyenne/hab CPA	Moyenne par hab Ventabren
Déchets ménagers	291 771	354 kg	287 kg
Collecte sélective	20 321	53,5 kg	72 kg
Déchetteries	129 450	328 kg	

### Délibération n°7 : ZAC DE L'HERITIERE, COMPTE RENDU ANNUEL A LA COLLECTIVITE 2014

Ce CRAC qui a été approuvé par le Conseil d'Administration de la SPLA Pays d'Aix Territoire dans sa séance du 29 avril 2015 doit être soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

Il comprend une note de conjoncture retraçant :

- les recours déposés par les associations Ventabren Demain et Lou Gardo
- Le projet d'avenant adopté au Conseil Municipal du 27 juillet 2014 pour l'élaboration par la SPLA d'un dossier de déclaration de projet et d'une DUP travaux.

### Délibération n°3 :

#### RAPPORT ANNUEL 2014 COMMUNAUTE DU PAYS D'AIX

La Communauté du Pays d'Aix est un Etablissement de Coopération Intercommunale (EPCI), créé en 1993 sous la forme d'une communauté de communes, devenue communauté d'agglomération en 2001.

Elle comprend 36 communes, pour 391 000 habitants.

Les informations sur son activité sont disponibles sur le site :

[www.agglo-paysdaix.fr](http://www.agglo-paysdaix.fr)

### Délibération n°4 : RAPPORT ANNUEL 2014 SERVICE PUBLIC ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

La mise en place du service public d'assainissement non collectif (SPANC) est intervenue le 1<sup>er</sup> janvier 2004 avec le transfert de cette compétence des 34 communes de la communauté du Pays d'Aix.

Voici en quelques chiffres le résumé de l'activité du service :

26 000 installations individuelles d'assainissement servant plus de 60 000 habitants, 429 contrôles de conception en 2014 et 320 visites de contrôles de l'exécution des travaux prescrits.

- Le bilan prévisionnel au 31 décembre 2014 qui, compte tenu de ce qui précède, ne peut pas être actualisé.

Dépenses : le montant des dépenses annuelles s'élève à 19 879 € HT

Recettes : le montant des recettes annuelles s'élève à 23 €.

Trésorerie au 31 décembre 2014 :

un crédit de trésorerie de 163 900 € a été mis en place.

Au 31 décembre 2014 la trésorerie est positive à 2 252 €.

- Le montant prévisionnel des dépenses pour 2015 est de 35 760 €

### Délibération n°8 :

#### COMMISSION SUR L'EVALUATION DE TRANSFERTS DE CHARGES

**A l'unanimité** le Conseil approuve les 5 rapports de la commission d'évaluation des transferts des charges : intégration des communes de Gardanne et Gréasque ; médiathèque de Pertuis ; salle et patio du Bois de l'Aune ; stade Maurice David ; piscine de Cabriès.

### Délibération n°9 : REVISION DU PLU DEBAT SUR LES ORIENTATIONS DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE (PADD)

Le Conseil Municipal a tenu son débat sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement durable dans le cadre de la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) initié le 27 mars 2013, et pris acte des remarques formulées par les groupes municipaux.

Ces orientations présentées peuvent se résumer en 3 axes principaux, qui sont développés dans le document :

1. Préserver l'environnement naturel et agricole garant du cadre de vie.
2. Assurer un développement urbain équilibré
3. Favoriser la mixité urbaine et sociale

#### **Délibération n°10 : TAXE COMMUNALE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ELECTRICITE**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de reconduire le coefficient multiplicateur maximum, soit un taux de 8,50 applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

#### **Délibération n°11 : TRANSFERT ZONE D'ACTIVITES DE ROUSSET A LA CPA**

**A l'unanimité** le Conseil Municipal valide le transfert à la communauté du Pays d'Aix, de la zone d'activités de Rousset déclarée d'intérêt communautaire par le Conseil Communautaire du 10 juillet 2015.

#### **Délibération n°12 : CONVENTION DE PARTICIPATION POUR LE FINANCEMENT DES TRAVAUX D'ADAPTATION DU RESEAU ELECTRIQUE « Fons Vicarii »**

**A l'unanimité** le Conseil Municipal décide d'engager la réalisation des travaux d'adaptation du réseau électrique secteur « chemin Fons Vicarii » dont le coût total estimé s'élève à 2 174,64 Euros TTC, est mis à la charge de la SCI CASUS BELLI, par le moyen d'une convention de participation.

#### **Délibération n°13 : CONVENTION DE PARTICIPATION POUR LE FINANCEMENT DES TRAVAUX D'ADAPTATION DU RESEAU ELECTRIQUE CHEMIN DES NOURADONS**

**A l'unanimité** le Conseil Municipal décide d'engager la réalisation des travaux d'adaptation du réseau électrique chemin « des Nouradons » dont le coût total estimé, s'élève à 4 949,81 Euros TTC dont le coût est mis à la charge de la SCI LA FARIGOULETTE, propriétaire de la parcelle AT 317 au moyen d'une convention de participation.

#### **Délibération n°14 : ACQUISITION DE L'ANCIENNE GARE DE ROQUEFAVOUR**

SNCF RESEAU a proposé l'acquisition par la commune de l'ancienne gare de Roquefavour, un terrain bâti référencé BN n°11 à Ventabren d'une superficie de 4.971 m<sup>2</sup> au prix de 290 000 euros. Il comprend 3 bâtiments : ancien bâtiment voyageurs à usage de logement (280m<sup>2</sup>), ancien bâtiment de services à usage de garage (24m<sup>2</sup>) et ancien bâtiment fret à usage d'entrepôt (90m<sup>2</sup>).

A la majorité le Conseil Municipal décide d'acquérir l'ancienne Gare dont le Maire rappelle qu'elle sera subventionnée par la CPA et du Conseil départemental, et sera affectée à un futur équipement public d'intérêt général.

Dans un premier temps le hangar sera confié à l'association des chasseurs.

*Pour 22 Contre 0 Abst 5 (Mme HERUBEL - M. BRIGNONE - Mme PHILIPPE - M. NICOLAS - Mme ESTERNI)*

#### **Délibération n°15 : ACQUISITIONS FONCIERES ZONE D'ACTIVITE ECONOMIQUE SAINT-REMY ET CHATEAU BLANC**

**A l'unanimité** le Conseil Municipal décide d'acquérir un lot de parcelles concernées par l'aménagement de la Zone d'Activité Economique de Château Blanc.

Ces parcelles d'une superficie totale de 9ha 00a 99ca ont été évaluées par les services des domaines le 29 mai 2015 à 208 200€ H.T

Il est précisé que le foncier acquis sera intégré au domaine public communal.

#### **Délibération n°16 : DECISIONS MODIFICATIVES BUDGETAIRES**

**A l'unanimité** le Conseil Municipal approuve 3 décisions modificatives budgétaires sur le budget Principal, le budget Eau Potable et le budget Assainissement permettant de tenir compte de nouvelles informations ou l'ouverture de nouveaux crédits budgétaires ciblés ; et particulièrement des crédits supplémentaires en investissement sur le

budget Principal afin de permettre la réalisation de 2 opérations urgentes (travaux soutènement de la falaise des Brès et mise en sécurité du poste de police municipale (dispositions Vigipirate);

#### **Délibération n°17 : VENTE DE LA MAISON 82 RUE BARBUSSE A FLERS EN ESCREBIEUX**

**A l'unanimité** le Conseil Municipal d'accepter l'offre d'achat de la commune de Flers en Escrebieux (Nord), et d'autoriser le Maire à signer l'acte de vente de la propriété communale sise 82 rue Henri Barbusse à Flers en Escribieux (Nord) au prix de 10 000 euros.

#### **Délibération n°18 : AVENANT AU CONTRAT D'OBJECTIF - COMMUNAUTE DU PAYS D'AIX**

Monsieur le Maire informe de l'opportunité d'ajouter 2 opérations au contrat avec la Communauté du Pays d'Aix : la création d'un multi accueil collectif de 60 places et l'extension de la cuisine centrale municipale.

**A l'unanimité** le Conseil Municipal valide l'avenant au Contrat Communautaire Pluriannuel de Développement, et sollicite la Communauté du Pays d'Aix pour la participation au financement des opérations décrites dans le contrat, pour un total HT de 4 676 950 Euros.

#### **Délibération n°19 : DEMANDE DE SUBVENTION PROJET ENERGIE 2015**

La commune de Ventabren, lauréate du concours régional Agir, travaille depuis plusieurs années aux économies d'énergies ainsi qu'au développement de la filière photovoltaïque sur son territoire. Un projet de parc photovoltaïque est à l'étude depuis 2011. Plusieurs sites ont déjà été étudiés. Afin de finaliser le projet des études environnementales et d'impact vont être conduites.

**A l'unanimité** le Conseil Municipal approuve la demande de subvention formulée auprès de la Région, de la Communauté du Pays d'Aix.

#### **Délibération n°20 : DEMANDE DE SUBVENTIONS ACQUISITION GARE DE ROQUEFAVOUR**

La commune de Ventabren, souhaite procéder à l'acquisition de la Gare de Roquefavour située sur son territoire et éviter qu'elle ne sorte du domaine public.

A la majorité le Conseil Municipal approuve les demandes de subvention auprès de la Région du Conseil départemental et de la Communauté du Pays d'Aix.

*Pour 22 Contre 0 Abst 5 (Mme HERUBEL - M. BRIGNONE - Mme PHILIPPE - M. NICOLAS - Mme ESTERNI)*

#### **Délibération n°21 : DEMANDE DE SUBVENTIONS CREATION D'UN CENTRE TECHNIQUE CCFF**

La commune de Ventabren, souhaite réaliser un centre technique permettant de loger, dans le respect des orientations du Plan Communal de Sauvegarde, le matériel et les engins communaux destinés au Comité Communal des Feux de Forêt et à la réserve communale de sécurité civile.

**A l'unanimité** le Conseil Municipal approuve la demande de subventions auprès de la Région, du Conseil départemental et de l'Etat.

#### **Délibération n°22 : RENOUELEMENT DE LA CONVENTION LIANT LA COMMUNE A L'ASSOCIATION SPORTIVE DE VENTABREN - ASV**

**A l'unanimité** le Conseil Municipal approuve le renouvellement de la convention de financement et d'objectif liant la commune à l'Association Sportive de Ventabren pour la période 2015-2018.

#### **Délibération n°23 : MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT SIA ET DU SILV**

Le Syndicat des Syndicats de la Basse Vallée de l'Arc a démenagé pour un nouveau siège au 74 allée de la Péraude, 13880 VELAUX.

**A l'unanimité** le Conseil Municipal approuve la modification des statuts des syndicats.

#### **Délibération n°24: APPROBATION DE L'AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE « AD'AP »**

**A l'unanimité**, le Conseil Municipal approuve l'Agenda d'Accessibilité Programmée de la commune de Ventabren, dont les travaux feront

l'objet d'une inscription budgétaire au fur et à mesure de l'obtention des financements, et qui se dérouleront sur tous les bâtiments communaux accueillant du public.

#### **Délibération n°25 :**

##### **INDEMNITE DE CONSEIL AU RECEVEUR MUNICIPAL**

**A l'unanimité** le Conseil Municipal approuve le principe d'attribution à partir de septembre 2015 à Madame Pascale ASTRUC, de l'indemnité de conseil au taux de 100%, et ce jusqu'à la fin du mandat selon le décompte transmis chaque année par le comptable.

#### **Délibération n°26 : MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

**A l'unanimité** le Conseil Municipal approuve la modification du tableau des effectifs afin de tenir compte de la modification du grade d'un agent ayant réussi un examen professionnel.

*Le secrétaire de séance,  
Alain BOUBETRA  
Clôture de la séance à 21h36*

Madame, Monsieur, Chers Ventabrennais,

Je tiens à dissiper un malentendu qui fait suite aux propos malveillants et mensongers que le groupe d'opposition a tenus à mon endroit lors du dernier Conseil municipal de la commune, au sujet de mon départ de mes fonctions d'Adjoint délégué à l'Urbanisme.

Ayant œuvré pour la collectivité depuis près de 25 années, toujours impliqué et enthousiaste dans la vie municipale comme dans la vie associative, j'aspire aujourd'hui à me soulager de certaines charges et à profiter d'une retraite bien méritée auprès de mes petits-enfants.

Bien évidemment de par mon engagement indéfectible envers la commune et notre Maire Claude FILIPPI, avec qui j'ai tissé de réels liens d'affection, d'estime et pris un grand plaisir à collaborer, je vous informe conserver mon mandat de Conseiller municipal délégué au sein du Groupe majoritaire.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes meilleures salutations.

**Marc BAUTZMANN**  
**Conseiller Municipal délégué**  
**au Développement local**  
**et aux Grands Projets communaux**

#### EXPLICATIONS DES VOTES DU GROUPE VIVRE A VENTABREN

##### **Délibération 1 : Election de nouveaux adjoints au maire ABSTENTION**

Le maire n'a pas répondu lorsque nous lui avons demandé en quoi M. Jurado avait démerité. Nous avons obtenu, malgré une très forte résistance, le vote à bulletin secret permettant aux élus de s'exprimer librement dans un vote anonyme. Ils n'ont (hélas) pas profité de cette liberté. Quant à nous, nous avons voté blanc car il s'agit d'une querelle de pouvoir au sein du groupe majoritaire dans laquelle nous n'avons pas à prendre parti.

##### **Délibération 2 : Rapport annuel des services eau potable et assainissement**

*Pas de vote*

Vivre à Ventabren fait remarquer qu'à peine 25 m linéaires de prolongation du réseau d'assainissement ont été réalisés en 2014 et que ceux qui ont cru aux promesses électorales en sont pour leurs frais.

##### **Délibération 3 : Rapport annuel Communauté du Pays d'Aix** *Pas de vote*

Notre groupe a demandé au maire, s'il allait soutenir son alliée de toujours Madame Joissains dans la création de la métropole aixoise ou rejoindre le maire de Marseille qu'il a critiqué et accusé de connivence avec le gouvernement dans la mise en place de la métropole marseillaise, qu'il jugeait dévastatrice pour Ventabren.

Il nous a clairement répondu qu'il ne suivrait pas Madame Joissains. Il est le seul maire de Droite des 36 maires de la CPA à lâcher la maire d'Aix qui défend bec et ongles ce territoire. Ce virement de position à 180 degrés est-il dans l'intérêt de Ventabren ?

##### **Délibération 9 : Débat sur le PADD** *Pas de vote*

Notre groupe a regretté de n'avoir pas été associé à l'élaboration de ce PADD comme l'avait promis le maire. Nous n'avons donc eu que 5 jours pour préparer ce conseil et analyser ce document de 22 pages qui engage la commune pour 10 ans. Cela étant, nous avons donné un avis circonstancié de 3 pages qui met en lumière les faiblesses de ce PADD dans de nombreux domaines ( agriculture, protection de l'environnement, types d'habitats, rythme de densification de la commune, mixité des fonctions d'occupation des sols et sociales ) mais également l'absence totale d'objectifs chiffrés comme le prévoit les textes avec en corolaire le risque juridique d'incompatibilité de notre PADD avec les documents supérieurs et connexes .

##### **Délibération 14 : Acquisition ancienne gare de Roquefavour**

**ABSTENTION**

Vivre à Ventabren s'est abstenu en raison de l'absence de projet pour ce bâtiment, d'études préalables pour le coût d'entretien, en particulier des 26 arches de soutien, et du manque d'intérêt de la municipalité pour le rétablissement de la liaison ferroviaire Les Milles-Rognac.

##### **Délibération 22 : Convention avec l'ASV**

Nous sommes intervenus sur le manque de sécurité budgétaire pour l'ASV, la convention prévoyant un renouvellement annuel de la subvention municipale, ce qui ne garantit pas la sécurité des emplois fixes de l'association. Le président de l'association ayant signé cette convention, nous l'avons néanmoins approuvée.

## Métropole Aix-Pays d'Aix

Maires et élus du Conseil de la Communauté du Pays d'Aix (CPA), dont le Maire de Ventabren Claude FILIPPI est membre du Bureau, ont approuvé à l'unanimité la création d'une métropole de droit commun Aix-Pays d'Aix sur le périmètre des 36 communes de la CPA.

Cette initiative s'inscrit dans le prolongement du combat mené depuis cinq ans par les élus du Pays d'Aix et plus globalement par 113 des 119 maires du département des Bouches-du-Rhône favorables à une coopération métropolitaine de projets mais opposés à l'intégration d'une métropole institutionnelle imposée par la loi.

La démarche proposée a pour objectif de valoriser les atouts et particularités locales et de permettre une émulation territoriale, qui devra également s'inscrire dans une coopération intercommunautaire équilibrée, plutôt qu'une intégration centralisatrice ne pouvant répondre aux spécificités d'un territoire étendu, composé d'identités diverses et de centralités distinctes.

En effet, bien que les textes aient été votés, les lois promulguées et les décrets d'application publiés, la construction métropolitaine, telle qu'elle s'impose aujourd'hui, ne peut se faire sans l'assurance du respect des principes énoncés dans le pacte et la définition d'un projet métropolitain.

De plus, le seuil légal pour la création d'une métropole de droit commun étant de 400 000 habitants, les élus soutiennent que la population de leur territoire a été portée à 414 756 habitants après un surclassement démographique approuvé le 21 mai 2015 et validé par le préfet. Ainsi, les communes de la Communauté du Pas d'Aix s'engagent dans le combat louable mené par Madame Maryse JOISSAINS MASINI de défendre les intérêts de leur population, de leurs finances, pour un territoire solide et solidaire, afin que la coopération métropolitaine entre le Pays d'Aix et Marseille soit efficace et équitable.

# INFORMATIONS

## RECENSEMENT MILITAIRE

Tout jeune (garçon ou fille) de nationalité française doit se faire recenser entre la date de ses 16 ans et la fin du 3<sup>ème</sup> mois suivant son anniversaire.

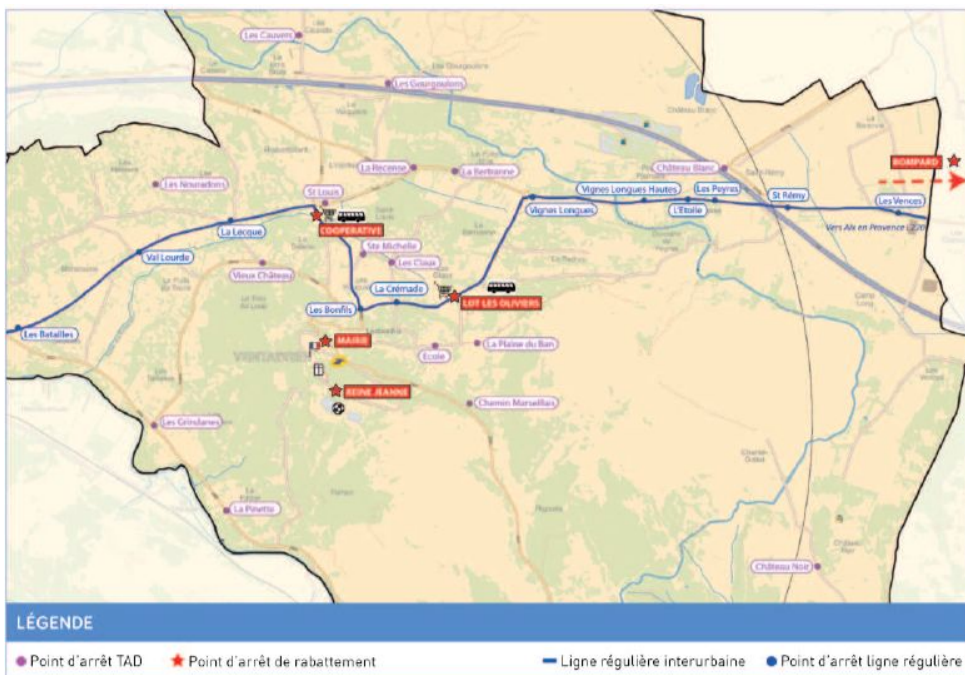
Les français non recensés lors de cette période peuvent régulariser leur situation jusqu'à l'âge de 25 ans.

- Pour se faire recenser, l'intéressé ou son représentant doit se présenter au Pôle Enfance et Jeunesse, Impasse de la Crémade (face au centre de loisirs « la marelle ») muni :
- du Livret de Famille
- d'une pièce d'identité du jeune
- de la pièce d'identité ou de la carte de séjour du père si ce dernier est né à l'étranger.

L'attestation de recensement délivrée à l'issue de cette démarche est nécessaire pour se présenter à certains examens (dont le baccalauréat) et concours publics (tel que le permis de conduire).

Le recensement permet à l'administration de convoquer le jeune pour qu'il effectue la journée Défense et Citoyenneté. Après le recensement, il est donc nécessaire d'informer les autorités militaires de tout changement de votre situation.

### LE TRANSPORT A LA DEMANDE A VENTABREN



#### Comment réserver ?

Appelez l'agent de réservation de 8h à 18h, tous les jours sauf le samedi, dimanche et les jours fériés, au :

**N° Vert 0 800 94 40 40**

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

En dehors de cette plage horaire, vous pouvez appeler le serveur téléphonique au même numéro.

#### Quand ce service fonctionne-t-il ?

Ce service fonctionne du lundi au vendredi de 6h30 à 19h30, sauf les jours fériés.

#### Comment voyager ?

Présentez-vous 5 minutes avant l'heure prévue au point de rendez-vous.

Attention ! Les voyageurs ne peuvent monter ou descendre du minibus qu'aux arrêts matérialisés du service TAD.

#### Quel est le prix de la course ?

Le déplacement s'effectue avec les titres de transport du réseau CPA.

*[voir tableau de tarification au dos]*

Plus d'informations sur [www.lepilote.com](http://www.lepilote.com) rubrique Les réseaux/CPA/Transport à la Demande

### REPAS DES SENIORS

Un déjeuner réservé aux seniors est organisé par la municipalité tous les mardis midi (hors vacances scolaires).

Si vous souhaitez y participer, contactez le C.C.A.S. (Geneviève GOURDY) du lundi au jeudi au 04 42 28 88 86.

Toutes les informations vous seront données.

Vous serez les bienvenus.

# IMPORTANT

## ACCES STADE

Pour des raisons de sécurité et d'entretien,  
l'accès au stade sera réglementé à partir du 2 novembre 2015.

Les utilisateurs sont priés de se rapprocher de l'accueil de la mairie pour connaître  
les modalités d'obtention d'un badge d'accès.

Téléphone : 04 42 28 80 14 - Site internet : [www.ventabren.fr](http://www.ventabren.fr)

Arrêté n°210R du 9 octobre 2015

## Sortir à Ventabren ...

### Spectacle-théâtre

#### Vendredi 27 novembre 2015 à 20h30

« L'acier s'envole aussi » présenté par la C<sup>ie</sup> le Théâtre du Maquis est un spectacle tiré des « Lettres à Madeleine » (Ed. Gallimard) qui met en scène les lettres d'amour de Guillaume Apollinaire à Madeleine Pagès pendant l'année 1915.

Au milieu de ces commémorations de la Grande Guerre, la mémoire de cette passion à distance est une autre façon de se souvenir : le discours amoureux s'inscrit à la fois dans cette distance et dans une proximité. La mise en scène rend compte de cette relation incandescente entre deux amants, dans laquelle sont liés de façon indissociable l'amour et la guerre tandis que la musique évoque ce qui n'est pas dit, et actualise le propos dans une forme d'aujourd'hui.

Cette soirée est proposée avec le concours de la Communauté du Pays d'Aix.

Salle Sainte-Victoire, 20h30, entrée libre.

## Vie associative ...

### Automnales de Ventabren

#### Vendredi 16 et samedi 17 octobre 2015, salle Jean Bourde

Par l'association Les Muses d'Hippocrène dans le cadre du label « Village en Poésie »

Théâtre et récital sont au programme, retrouvez le détail sur [www.ventabren.fr](http://www.ventabren.fr)

## Rendez-vous de Noël ...

### Coup d'envoi des illuminations

#### Vendredi 27 novembre 2015 à 18h00

#### Salle Jean Bourde

Le coup d'envoi des illuminations de Noël au village sera un moment de convivialité à venir partager en famille ! Les enfants pourront venir déposer leur lettre au Père Noël dans une boîte aux lettres qui lui sera spécialement destinée.

#### Samedi 28 & dimanche 29 novembre 2015

#### Salle Reine Jeanne

Notre traditionnel **Marché de Noël artisanal**

vous ouvrira ses portes salle Reine Jeanne. Entrée libre.

Samedi : 10h-19h et dimanche : 10h00 - 18h00

